Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260604-D2026060402-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 04 juin 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Sammy GAUTIER, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Ghislaine HUBY CISSOU, Thierry LE TOUZO
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	28 mai 2026
Secrétaire de séance :	Mikaël CANO

2 - FINANCES - TARIFICATION DES ACTIVITÉS DU PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE – ÉTE 2026 ET ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Les tarifs des activités du Pôle Éducation Enfance Jeunesse sont reconduits à l'identique pour l'année 2026, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles et de ne pas engendrer de hausse financière pour les usagers. Ils seront applicables à compter du **6 juillet 2026**.

Pour l'ensemble des activités :

- Le tarif de la tranche H sera appliqué aux familles ne transmettant pas leur quotient familial CAF sur justificatif officiel ;
- Le tarif commune (tranches A à H) sera appliqué aux agents municipaux utilisant les structures, sous réserve de présentation du quotient familial ;
- Les assistants familiaux domiciliés sur la commune et dépendant du Département ou de la Sauvegarde de l'Enfance se verront appliquer le tarif H.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260604-D2026060402-DE

1.1 Accueil de loisirs – 3/11 ans

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Les mercredis ;
- Pendant les vacances scolaires ;

De 7h30 à 18h30.

Modalités d'inscription

Les mercredis et petites vacances : inscription possible à la demi-journée avec ou sans repas.

Vacances d'été : inscription à la journée uniquement.

Des aménagements spécifiques pourront être accordés :

- Aux enfants en situation de handicap ;
- Aux enfants participant aux stages sport/piscine.

Séjours et nuitées

Les tarifs « soirée », « nuitée » et « séjour » correspondent respectivement :

- À une soirée ;
- À une nuitée ;
- À une journée.

L'inscription aux séjours est obligatoire sur la totalité du séjour.

Le tarif comprend l'ensemble de la prise en charge de l'enfant. Aucun supplément ne sera appliqué pour les activités ou sorties proposées.

Tarifs 2026/2027 ALSH mercredis

		Journée (Prix repas inclus)	½ journée sans repas	½ journée avec repas
A	De 0 à 560	7,15 €	3,10 €	5,10 €
B	De 561 à 640	10,00 €	4,25 €	7,10 €
C	De 641 à 700	11,45 €	4,90 €	8,15 €
D	De 701 à 800	12,80 €	5,50 €	9,10 €
E	De 801 à 1100	14,25 €	6,15 €	10,15 €
F	De 1101 à 1300	15,70 €	6,75 €	11,20 €
G	De 1301 à 2000	17,10 €	7,35 €	12,15 €
H	2001 et plus Ou pas de QF	18,55 €	8,00 €	13,20 €
I	Extérieur	21,40 €	9,20 €	15,25 €
J	Extérieur QF<700	14,25 €	6,15 €	10,15 €

Aucun supplément ne sera appliqué pour les activités ou sorties proposées.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260604-D2026060402-DE

Tarifs 2026/2027 ALSH vacances scolaires - avec bonification CAF QF inférieur à 700*

		Journée (Prix repas inclus)	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Soirées Accueil de loisirs du Mané	Nuitées Accueil de loisirs du Mané	Séjour Accueil de loisirs du Mané
A*	De 0 à 560	3,05 €	1,05 €	3,05 €	2,00 €	4,05 €	14,55 €
B*	De 561 à 640	5,85 €	2,20 €	5,05 €	2,85 €	5,70 €	20,40 €
C*	De 641 à 700	7,30 €	2,85 €	6,10 €	3,20 €	6,50 €	23,35 €
D	De 701 à 800	12,80 €	5,50 €	9,10 €	3,60 €	7,30 €	26,20 €
E	De 801 à 1100	14,25 €	6,15 €	10,15 €	4,00 €	8,15 €	29,15 €
F	De 1101 à 1300	15,70 €	6,75 €	11,20 €	4,45 €	8,95 €	32,10 €
G	De 1301 à 2000	17,10 €	7,35 €	12,15 €	4,85 €	9,80 €	34,95 €
H	2001 et plus Ou pas de QF	18,55 €	8,00 €	13,20 €	5,20 €	10,55 €	37,90 €
I	Extérieur	21,40€	9,20€	15,25€	6,05€	12,20€	43,70€
J	Extérieur QF<700	14,25 €	6,15 €	10,15 €	4,00 €	8,15 €	29,15 €

* La bonification extrascolaire est un dispositif de soutien financier de la CAF destiné aux accueils de loisirs mettant en place une tarification accessible aux familles aux revenus les plus modestes.
Elle permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans dont les familles disposent d'un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.

Aucun supplément ne sera appliqué pour les activités ou sorties proposées.

1.2 Espace Jeunes des Forges – 11/17 ans

Accueil 11/14 ans – Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, l'Espace Jeunes est ouvert de 9h à 18h et propose différentes activités.

Le tarif des activités est calculé en unités selon leur coût et leur organisation.

Nombre d'unités - Exemples d'activités
1 unité → Jeux vidéo, activités manuelles, cuisine, gymnase, jeux en forêt...
2 unités → Repas, sortie en minibus hors commune, journée à thème...
3 unités → Soirée, patinoire, bowling, cinéma, journée hors commune...
4 unités → Accrobranche, parc d'attraction, karting, paintball...

Tarifs 2026/2027

		1 unité	Séjour Espace Jeunes Proposé par les animateurs
A	De 0 à 560	1,50 €	22,50 €
B	De 561 à 640	2,10 €	31,50 €
C	De 641 à 700	2,35 €	36,05 €
D	De 701 à 800	2,65 €	40,55 €
E	De 801 à 1100	3,00 €	45,05 €
F	De 1101 à 1300	3,30 €	50,00 €
G	De 1301 à 2000	3,60 €	54,10 €
H	2001 et plus Ou pas de QF	3,85 €	58,60 €
I	Extérieur	4,50 €	67,62 €
J	Extérieur QF<700	3,00 €	45,05 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260604-D2026060402-DE

Les tarifs « séjour » correspondent à un tarif journalier. L'inscription doit être effectuée sur la totalité du séjour.

Accueil informel 14/17 ans

Ouverture les mercredis de 14h à 18h ;

- Adhésion annuelle fixée à 1 € ;
- Possibilité de participation aux soirées organisées pendant les vacances scolaires au tarif spécifique de 5 €.

1.3 Accueil périscolaire

Horaires

- Matin : 7h15 à 8h45 ;
- Soir : 16h30 à 18h45.

Les enfants sont pointés à leur heure réelle d'arrivée et de départ.

La facturation est effectuée par tranche de 30 minutes. Toute demi-heure commencée est due.

Tarifs 2026/2027

Accueil périscolaire matin

		7h15 à 8h45	7h46 à 8h45	8h16 à 8h45
A	De 0 à 560	1,00 €	0,80 €	0,55 €
B	De 561 à 640	1,35 €	1,15 €	0,75 €
C	De 641 à 700	1,55 €	1,30 €	0,95 €
D	De 701 à 800	1,70 €	1,45 €	1,05 €
E	De 801 à 1100	1,90 €	1,60 €	1,15 €
F	De 1101 à 1300	2,10 €	1,75 €	1,25 €
G	De 1301 à 2000	2,25 €	1,90 €	1,35 €
H	2001 et plus Ou pas de QF	2,45 €	2,05 €	1,50 €
I	Extérieur	2,90 €	2,40 €	1,70 €

Accueil périscolaire soir

		30 mn
A	De 0 à 560	0,40 €
B	De 561 à 640	0,55 €
C	De 641 à 700	0,65 €
D	De 701 à 800	0,70 €
E	De 801 à 1100	0,80 €
F	De 1101 à 1300	0,95 €
G	De 1301 à 2000	1,00 €
H	2001 et plus Ou pas de QF	1,10 €
I	Extérieur	1,25 €

1.4 Majorations tarifaires

Une majoration pourra être appliquée dans les situations suivantes :

- Présence d'un enfant à la restauration scolaire sans réservation préalable : application du tarif du repas majoré de 1 € ;
- Récupération d'un enfant après l'horaire de fermeture du périscolaire ou de l'accueil de loisirs : majoration de 3 €.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260604-D2026060402-DE

Sur proposition du bureau municipal et après avis de la Commission mixte Finances / Ressources / Enfance Jeunesse réunie le 18 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires du Pôle Éducation Enfance Jeunesse applicables à compter du 6 juillet 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Mikaël CANO

Jérôme MEUNIER

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)